

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**OBJET :** FINANCES

SUBVENTION - Soutien à la mise en œuvre du projet « Musique à l'école » - Convention de partenariat avec le Centre d'Activités Culturelles Et de Loisirs (CACEL).

Le Maire, sur proposition du 5^{ème} Adjoint délégué à la Culture, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La ville de Portivechju a placé la culture au cœur de son projet pour ses habitants. Depuis 2020, les nombreux changements opérés signifient l'importance accordée à la pratique culturelle, à l'éducation et à l'éveil aux arts, à la lecture et ce, grâce à l'implication de chacun ; associations, écoles, acteurs culturels publics et privés.

Dans le fil rouge de cette politique, la Ville souhaite prolonger le partenariat avec le CACEL afin de poursuivre le projet de « Musique à l'école » dans une classe de la Commune.

Si l'ancienne version comprenait des cours de chants pour une partie de chaque classe et des cours de pratique d'instruments pour une autre partie, avec une répartition des temps de cours en temps scolaire et hors temps scolaire, la nouvelle mouture proposée par le CACEL vise à renforcer la qualité pédagogique du dispositif. L'association, en partenariat avec la commune, propose ainsi 2h30 de cours par semaine, en temps scolaire, autour du chant et de la pratique musicale pour l'ensemble des élèves le vendredi matin.

Sur une année scolaire, tous les élèves d'une même classe travaillent à la réussite d'un projet commun : la création d'un conte musical. Dans ce nouveau format, 6 instruments sont proposés aux élèves : clarinette, violon, djembé, balafon, saxophone soprano et saxophone alto. En plus d'apprendre à chanter et à jouer d'un instrument, les élèves apprendront les rudiments de l'art de la scène et de l'écriture d'un récit avec des intervenants professionnels.

Le projet bénéficie du soutien de la Communauté des Communes du Sud-Corse, de la Collectivité de Corse et des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Pour assurer sa réussite, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 13 000,00 € TTC pour l'année scolaire 2026-2027.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

-  d'approuver l'attribution d'une subvention de 13 000,00 € au Centre d'Activités Culturelles Et de Loisirs (CACEL) dans le cadre du partenariat autour du projet « Musique à l'école ».
-  d'approuver la convention de partenariat « Musique à l'école » avec le Centre d'Activités Culturelles Et de Loisirs (CACEL).
-  d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat « Musique à l'école » ci-annexée.
-  d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.